



CAT & CHRIS

SERVICES ANIMALIERS

Education canine, Pension, Formation des Maîtres, Taxi animalier,
Visite à domicile, Promenade, Vente et Livraison de croquettes.



L'éducation canine

NOM : _____

Les Conditions Générales

1^{er} contact :

Prénom : _____

Un rendez-vous est convenu à votre domicile ou sur le terrain d'entraînement à Plan d'Orgon afin de convenir de la méthode à appliquer pour l'éducation de votre compagnon.

Vous aurez le choix entre 2 formules :

- en cours particulier, à votre domicile ou sur le terrain d'entraînement, à la leçon ou par forfait de 10 leçons,
- en groupe sur le terrain d'entraînement, à la leçon, par forfait de 10 leçons ou à l'année.

Les tarifs pour l'éducation canine à domicile sont fonction des zones déterminées par la société.
Une fiche de renseignements est établie à l'inscription.

Devis, facture et modalités de règlement :

En fonction de la prestation souhaitée, un devis ou une facture est établie :

- devis : doit être signé après en avoir pris connaissance et en avoir accepté le contenu,
- facture : doit être réglée le jour même.

Nous ne faisons pas crédit, les paiements se font comptant en espèces ou chèque bancaire.
Possibilité d'établir plusieurs chèques, qui seront datés du jour de leur établissement et encaissés :

- Pour le premier chèque : le jour de la signature du devis ou de la facture (à hauteur de 50 % du montant de la prestation),
- Pour les autres, aux dates convenues entre la société et vous.

Règlement sur le terrain et à domicile :

Tous les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur les abords du terrain. Il n'est admis qu'un seul chien par conducteur et un seul conducteur par chien, pour une même leçon.

L'éducation canine porte essentiellement sur les exercices suivants :

- Suite en laisse,
- Suite muselée,
- Minute d'absence,
- Rappel et rappel avec les « haltes »,
- Refus d'appâts,
- Initiation aux sauts,
- Sociabilité.

Ces exercices répondent aux nécessités de la vie courante et constituent la base éducative.

.../...

Sarl CAT & CHRIS

Chemin des Aires - Le Camélia N°7 - 13670 St Andiol

■ 04.90.95.44.88 - 06.22.93.12.46

E-Mail : cat_chris@orange.fr



CAT & CHRIS

SERVICES ANIMALIERS

Education canine, Pension, Formation des Maîtres, Taxi animalier,
Visite à domicile, Promenade, Vente et Livraison de croquettes.



Dispositions générales :

Pour chaque chien, seront fournis les certificats de vaccinations courantes.

Chaque adhérent doit avoir une responsabilité civile le garantissant en cas d'accident.

En cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, ou par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident.

L'éducation canine n'est pas du **domptage**... Toute brutalité exercée sur le chien ne sera pas admise. Après plusieurs avertissements, l'exclusion sera envisagée et effective sur décision de l'éducateur canin, sans aucune possibilité de dédommagement pécuniaire.

L'éducateur canin se réserve le droit de **diriger et de majorer certaines races d'animaux réputées dangereuses**, (Catégorie 2 notamment), y compris les chiens d'attaque ou de défense ainsi que certaines races de chien de taille jugée trop imposante ou à risque. Ces chiens bénéficieront de cours particuliers ou seront admis dans des classes spécifiques.

Le moniteur est seul juge pour répartir les chiens dans les différentes classes. Le but principal étant d'optimiser au mieux l'éducation de chaque animal en veillant à son bien être.

- La classe 1 concerne l'éducation canine classique,
- La classe 2 concerne l'éducation canine spécifique, comprenant des chiens réputés dangereux.

Chaque propriétaire d'animal s'engage à respecter le moniteur et à lui obéir, quelque soit l'endroit ou s'effectueront les cours.

La durée des leçons en groupe est d'une heure, celle effectuée en cours particulier est de 40 à 45 minutes.

Le terrain d'entraînement est fermé du 15 juin au 15 septembre ainsi que les jours fériés.

Les cours en groupe s'effectuent selon le niveau défini par l'éducateur canin ou le choix du propriétaire, tous :

- les samedis de 14h00 à 15h00 ou les dimanches de 10h00 à 11h00 ou les lundis de 18h00 à 19h00.

Le choix du jour du cours est fait à la signature des conditions générales et ne peut être modifié en cours d'année.

Les cours pourront éventuellement être déplacés selon les saisons ou les circonstances, mais les modifications seront portées à la connaissance des clients, soit par courrier postal, électronique ou encore téléphonique.

Chaque classe comprend au maximum 15 chiens. Passé ce nombre, un autre créneau horaire sera déterminé par le moniteur.



Le propriétaire de l'animal s'engage à respecter les conditions générales du présent document.

Le jour du cours d'éducation canine* est le : samedi après midi, dimanche matin, lundi soir.

**Barrer les mentions inutiles*

Fait à :

Le :

en 2 exemplaires dont un pour le client et un pour la société.

Nom, Prénom et signature précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Nom, prénom :

Sarl CAT & CHRIS

Chemin des Aires - Le Camélia N°7 - 13670 St Andiol

■ 04.90.95.44.88 - 06.22.93.12.46

E-Mail : cat_chris@orange.fr